

GCSMS Un Chez Soi d'Abord

Responsable :
M. Malo Le Clerc

Structure

"Un chez soi d'Abord"
Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)
PAYS DE RENNES

Public

Public :

Le dispositif « Un chez soi d'abord » est l'adaptation du projet Newyorkais « Housing first » initié dans les années 1990. Cette adaptation française fait ses preuves depuis 2011 et ce dans près d'une 20aine de villes françaises. L'objectif du dispositif est de proposer une solution de logement aux personnes sans-abris les plus vulnérables, présentant des troubles psychotiques et échappant aux dispositifs classiques. La particularité française prévoit que l'accès au dispositif ne soit pas soumis à des conditions préalables de traitement ou d'abstinence de consommation de substances psychoactives. La condition principale est simplement la volonté, de la personne demandeuse, d'intégrer le dispositif et de bénéficier de l'accompagnement proposé.